ANNEXE B

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Opération n° IND-BA-110

Système de déstratification d'air

1. Secteur d'application

Industrie.

2. Dénomination

Mise en place d'un système de déstratification d'air pour l'homogénéisation de la température de l'air d'un local industriel de grande hauteur chauffé par un système convectif et/ou radiatif.

Un système de déstratification d'air est un système permettant d'homogénéiser la température d'un local en redistribuant la chaleur située à proximité du plafond vers le sol, sans apport de chaleur propre au système de déstratification. Il est indépendant du système de chauffage.

Les systèmes radiatifs de chauffage de « zone » ou de « poste » ne sont pas éligibles à l'opération.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Les besoins en déstratification d'air sont déterminés par une note de dimensionnement établie par un professionnel ou un bureau d'études précisant au minimum la hauteur du local, le descriptif des moyens de chauffage avec leurs puissances ainsi que les préconisations d'installation d'un système de déstratification d'air précisant en particulier leur nombre.

Le local industriel équipé d'un système de déstratification d'air a une hauteur sous plafond ou sous faîtage d'au moins 5 mètres.

Le système de déstratification d'air est équipé d'un thermostat.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un système de déstratification d'air équipés d'un thermostat, ainsi que leur nombre.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'équipements avec leurs marques, références et nombre et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que les équipements de marques et références installés sont des systèmes de déstratification d'air équipés d'un thermostat.

Le document justificatif spécifique à l'opération est la note de dimensionnement. Le nombre d'équipements installés doit être cohérent avec les préconisations de la note de dimensionnement.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Le montant de certificats d'économies d'énergie est déterminé pour l'ensemble du local chauffé.

Installation d'un système de déstratification d'air dans un local chauffé par un système convectif :

Zone climatique	Coefficient tenant compte de la hauteur du local (h en mètre)	
	5 ≤ h < 10	10 ≤ h
H1	**1,0**	**2,7**
H1	**1,1**	**3,1**
H3	**1,4**	**3,7**

X

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
1x8h	**1 300**
2x8h	**2 700**
3x8h avec arrêt le week-end	**2 900**
3x8h sans arrêt le week-end	**4 000**

X

Puissance nominale totale du système convectif de chauffage en kW
P

Installation d'un système de déstratification d'air dans un local chauffé par un système radiatif :

Zone climatique	Coefficient tenant compte de la hauteur du local (h en mètre)	
	5 ≤ h < 10	10 ≤ h
H1	**1,0**	**2,7**

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
1x8h	**470**

X

Puissance nominale totale du système convectif de chauffage en kW
P

Zone climatique	Coefficient tenant compte de la hauteur du local (h en mètre)	
	5 ≤ h < 10	10 ≤ h
H1	**1,1**	**3,1**
H3	**1,4**	**3,7**

X

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
2x8h	**940**
3x8h avec arrêt le week-end	**1 000**
3x8h sans arrêt le week-end	**1 400**

Puissance nominale totale du système convectif de chauffage en kW

Lorsqu'un local industriel est chauffé par un système convectif et un système radiatif, les montants en certificats peuvent être cumulés.

La puissance nominale totale du système de chauffage est la somme des puissances nominales des équipements qui composent ce système de chauffage.

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-BA-110, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ IND-BA-110 (v. A69.3) : Mise en place d'un système de déstratification d'air pour l'homogénéisation de la température de l'air d'un local industriel de grande hauteur chauffé par un système convectif et/ou radiatif

* Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

* Nom du site des travaux : .....

* Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

* Code postal : .....

* Ville : .....

* Hauteur sous-plafond ou sous-faîtage du local industriel : h (m) = ...

NB : h est supérieure ou égale à 5 mètres.

* Le local industriel est équipé d'un chauffage de « zone » ou « de poste » : ☐ OUI ☐ NON

* Le(s) système(s) de déstratification d'air installé(s) est (sont) équipé(s) d'un thermostat.

A remplir si le local industriel est chauffé par un système convectif de chauffage :

* Puissance nominale totale du système convectif de chauffage : P (kW) = ...

NB : Par exemple sont considérés comme faisant partie d'un système convectif de chauffage : centrale de traitement d'air, unité de toiture ou « rooftop », aérotherme électrique ou à combustible ou à fluide caloporteur, générateur de ventilation tempérée ou « make-up », générateur d'air chaud. La puissance nominale totale du système de chauffage est la somme des puissances nominales des équipements qui le composent en vue d'assurer le chauffage du local.

A remplir si le local industriel est chauffé par un système radiatif de chauffage :

*Puissance nominale totale du système radiatif de chauffage : P (kW) = ...

NB : Par exemple sont considérés comme faisant partie d'un système radiatif de chauffage : cassettes, tubes et panneaux radiants électriques, à combustible ou à fluide caloporteur. La puissance nominale totale du système de chauffage est la somme des puissances nominales des équipements qui le composent en vue d'assurer le chauffage du local.

*Nombre de systèmes de déstratification d'air installés : .....

NB : le nombre de systèmes de déstratification d'air installés est cohérent avec les besoins définis par la note de dimensionnement.

A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement installé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation :

*Marque(s) : .....

*Référence(s) : .....

*Mode de fonctionnement du site :

☐ 1×8h ☐ 2×8h ☐ 3×8h avec arrêt le week-end ☐ 3×8h sans arrêt le week-end